



Impôt sur le revenu

Par **Zouzou2008**, le 17/03/2022 à 19:04

Bonjour,

Ma situation fiscale est complexe. Mon mari et moi sommes français et habitons en Belgique depuis 2008. Mon mari est infirmier indépendant en France et moi je suis en congé sans solde de l'hôpital public. Donc nous déclarons nos impôts au service des impôts des non-résidents en France. Or, je viens de décrocher un emploi en Belgique.

Quels seront les changements? Où devons-nous déclarer notre adresse fiscale? Mon mari indépendant devra payer ses impôts sur le revenu en Belgique?